

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL ALAIN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN, dûment convoquée et tenue le 5 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle municipale située au 1245 rang 2, Val-Alain.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Pauline Dubois
Mme Manon Olivier
M. André Samson
Mme Marie-Ève Marcotte-Bussières
Mme Isabelle Laroche
M. Alexandre Thomassin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2018-11-254 2. LECTURE et ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 novembre 2018 – 19 h 30

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018
4. *COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE*
5. *FINANCES – GESTION DES SERVICES-*
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.2 Offre de service d'accompagnement à la direction générale
 - 5.3 Demande d'accompagnement du MAMOT
 - 5.4 Autorisation au maire et à la directrice générale pour signature du bail de location pour une infrastructure de télécommunication sur le lot 192-142 A, ainsi qu'une servitude de passage 192-142-B et 192-142-A-2
 - 5.5 RECIM nouvelle demande

- 5.6 Embauche de personnel ; adjointe administrative – préposée au ménage, loisirs – aide-éducatrice en service de garde – surveillant patinoire et aide temporaire au bureau
- 5.7 Nomination d'un pro-maire
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.1. Demande d'aide financière à l'agence 9-1-1 avec la MRC de Lotbinière volet 1
- 6.2. Demande d'aide financière à l'agence 9-1-1 avec la MRC de Lotbinière volet 2
- 6.3. Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, formation 2019-2020 (4 pompiers)
- 7. TRAVAUX PUBLICS
- 7.1. Mandater OGÉO pour l'obtention d'un CA pour le puits des loisirs
- 7.2. Autorisation d'achat de lot de signalisation usagé
- 7.3. Dépôt d'une demande d'aide au programme d'aide à la voirie locale PIIRL année 3
- 7.4. Autorisation d'ajout de glissière de sécurité dans le rang 1, sur 90 mètres
- 7.5. Autorisation d'achat de pneus avant pour le camion Volvo
- 7.6. Autorisation d'achat d'une clôture à neige pour la route Trépanier
- 7.7. Achat chauffage ancienne caserne
- 8. LOISIRS ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 8.1. Nomination de M. Alexandre Thomassin pour représentation du conseil d'établissement
- 8.2. Demande de location gratuite de salle pour panier de Noël
- 8.3. Demande d'aide financière pour les paniers de Noël
- 8.4. Rénovation du chalet des loisirs
- 9. SUJETS DIVERS
- 9.1. Achat de drapeaux
- 9.2. Achat de billets souper CDE
- 9.3. Mise en commun MADA-famille
- 9.4. Demande d'une publicité pour Noël au cœur du village
- 9.5. Dépôt lettre de démission de madame Julie Picard, adjointe de direction
- 9.6. À Pied À Vélo
- 9.7. Annonce dans journal Peuple de Lotbinière pour le poste d'adjointe administrative.
- 10. RAPPORT DES ÉLU(E)S
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de MME ISABELLE LAROCHE, **il est résolu** à l'unanimité des membres d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2018-11-255 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018**

Sur proposition de MANON OLIVIER, **il est résolu** à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2018.

Adoptée.

4. **COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

4.1. Gouvernement du Québec, direction des infrastructures collectives. Fermeture du dossier de la demande au programme Réfection et construction des infrastructures municipales. Lecture faite en conseil.

2018-11-256 4.2. Invitation au souper annuel du CLD Lotbinière

Considérant que lors du souper il y aura le lancement d'un nouvel outil de concertation pour les producteurs et une conférence sur l'importance de l'achat local;

En conséquence, sur proposition de M. André Samson, il est résolu à l'unanimité que la municipalité soit représentée par quatre (4) de ses membres, le coût étant de 30\$ par personne.

Adoptée.

5. **FINANCES – GESTION DES SERVICES**

2018-11-257 5.1 **Présentation et adoption des comptes à payer**

Sur proposition d'ANDRÉ SAMSON, il est résolu à l'unanimité des membres

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'octobre 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour un montant de 470,394.04\$ tel que présenté.

COMPTE DU MOIS D'OCTOBRE 461,4429.63\$

SALAIRES 6,749.07\$

INCOMPRESSIBLE 2,215.34\$

TOTAL 470,394.04\$

Adoptée.

Je, Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations des dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-11-258

5.2 Offre de service d'accompagnement à la direction générale

Considérant que la municipalité tient à offrir un soutien d'accompagnement à la directrice générale dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions;

Considérant qu'une offre de service a été déposée par madame Auger et qu'il correspond exactement à nos attentes;

En conséquence, sur proposition de Manon Olivier, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre proposée par madame Auger au taux horaire de 50\$/h sur une base de 12h/semaine.

Adoptée.

2018-11- 259

5.3 Demande d'accompagnement du MAMOT

Considérant que plusieurs membres de ce conseil sont de nouveaux élus;

Considérant que le MAMOT offre un soutien d'accompagnement aux élus municipaux et aux municipalités;

En conséquence; sur proposition de Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, il est résolu à l'unanimité des membres de demander un accompagnement d'appoint, libre et volontaire de la part des élu(e)s.

Adoptée.

2018-11-260 5.4 **Autorisation au maire et à la directrice générale pour signature du bail de location pour une infrastructure de télécommunication sur le lot 192-142 A, ainsi qu'une servitude de passage 192-142-B et 192-142-A-2**

Considérant qu'une demande d'installation d'une tour Rogers a été faite auprès de l'entreprise par résolution no :2018-04-074;

En conséquence, sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu par les membres d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le bail de location pour une infrastructure de télécommunication sur le lot 192-142 A, ainsi qu'une servitude de passage 192-142-B et 192-142-A-2.

Adoptée.

2018-11-261 5.5 **RECIM nouvelle demande**

Considérant que la municipalité de Val-Alain désire construire un nouveau centre municipal;

Considérant que ce projet est éligible au programme d'Infrastructure Québec Municipalité;

En conséquence, sur proposition de Pauline Dubois, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Val-Alain dépose son projet au programme d'Infrastructure Québec Municipalité et que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sylvie Santerre, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée

2018-11-262 5.6 **Embauche de personnel ; adjointe administrative – préposée au ménage, loisirs – aide-éducatrice en service de garde – surveillant patinoire et aide temporaire au bureau**

Considérant les besoins immédiats de la municipalité pour l'embauche de personnel dont : Adjointe administrative – préposée au ménage loisirs – aide-éducatrice en service de garde - surveillant de la patinoire et aide temporaire au bureau;

Considérant la discussion des membres à ce sujet;

En conséquence; sur proposition de Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité des membres de procéder à la publication des offres d'emploi selon la procédure habituelle et **d'autoriser** le maire et la directrice générale à l'embauche dudit personnel.

Adoptée.

2018-11-263

5.7. Nomination d'un pro-maire

Considérant qu'il y a lieu de nommer un pro-maire pour une période de 12 mois;

En conséquence; sur proposition de Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres de nommer *Isabelle Laroche pro-maire pour une période de 12 mois, soit du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019.*

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-264

6.1 Demande d'aide financière à l'agence 9-1-1 avec la MRC de Lotbinière volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU les résultats du sondage de juin 2018 qui confirment l'intérêt des municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence en sécurité civile;

ATTENDU la résolution 185-06-2018 du comité administratif de la MRC de Lotbinière tenu le 28 juin 2018 et la résolution 204-07-2018 du conseil de la MRC de Lotbinière tenu le 11 juillet 2018 qui mandate Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesure de mesures d'urgence en sécurité civile, conformément aux résultats du sondage;

ATTENDU l'avis favorable du comité administratif tenu le 27 septembre 2018 pour le projet de mise en commun et le support pour la demande d'aide financière proposés par la MRC pour chacune des municipalités locales;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de

préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par André Samson
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec conformément au projet de mise en commun et au support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC de Lotbinière au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise Claude Bergeron à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2018-11-265

6.2 Demande d'aide financière à l'agence 9-1-1 avec la MRC de Lotbinière volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU les résultats du sondage de juin 2018 qui confirment l'intérêt des municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence en sécurité civile.

ATTENDU la résolution 185-06-2018 du comité administratif de la MRC de Lotbinière tenu le 28 juin 2018 et la résolution 204-07-2018 du conseil de la MRC de Lotbinière tenu le 11 juillet 2018 qui mandate Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesures d'urgence en sécurité civile, conformément aux résultats du sondage.

ATTENDU l'avis favorable du comité administratif tenu le 27 septembre 2018 pour le projet de mise en commun et le support pour la demande d'aide financière proposés par la MRC pour chacune des municipalités locales.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par André Samson et résolu à l'unanimité par les membres du conseil

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec conformément au projet de mise en commun et au support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC de Lotbinière au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales citées en annexe du procès-verbal pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Claude Bergeron à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2018.11.266

6.3

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, formation 2019-2020 (4 pompiers)

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Val-Alain prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Isabelle Laroche et résolu à l'unanimité par tous les membres du conseil de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

2018-11-267

7.1 Mandater OGÉO pour l'obtention d'un CA pour le puits des loisirs

Considérant que la municipalité a besoin d'un CA pour le puits des loisirs;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Ogéo;

En conséquence, sur proposition d'Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité des membres, de mandater la firme OGÉO pour l'obtention d'un CA pour le puits des loisirs au montant de 7,330.00\$, taxes incluses.

Adoptée.

2018-11-268

7.2 Autorisation d'achat de lot de signalisation usagé

Sur proposition de André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres, d'autoriser l'achat d'un lot de signalisations usagés à la firme Les glissières de sécurité J.T.D. Inc. au montant de 1,110.66\$ taxes incluses.

Adoptée.

2018-11-269

7.3 Dépôt d'une demande d'aide au programme d'aide à la voirie local PIIRL année 3

Attendu que la municipalité de Val-Alain a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Lotbinière a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Attendu que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissible à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Val-Alain s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

Attendu que la municipalité de Val-Alain choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, sur proposition de M. Alexandre Thomassin, il est unanimement résolu par les membres de ce conseil et adopté que le conseil de Val-Alain autorise la

présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2018-11-270 7.4. Autorisation d'ajout de glissières de sécurité dans le rang 1

Sur proposition de M. André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres d'autoriser l'achat de glissières de sécurité de la firme Les Glissières de sécurité J.T.D. Inc., au montant de 14,869.55\$, taxes incluses, qui seront installées dans le rang 1, sur 90 mètres.

Adoptée.

2018-11-271 7.5 Autorisation d'achat de pneus avant pour le camion Volvo

Considérant la discussion des membres à ce sujet;

En conséquence, sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres d'autoriser l'achat de pneus avant pour le camion Volvo au montant de 1,727.96\$, taxe en sus.

Adoptée.

2018-11-272 7.6 Autorisation d'achat d'une clôture à neige pour la route Trépanier

Considérant la discussion des membres à ce sujet;

Sur proposition de Manon Olivier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une clôture à neige pour la route Trépanier à la firme CANAC au montant de 220.00\$, taxes en sus.

Adoptée.

2018-11-273 7.7 Achat chauffage ancienne caserne

Considérant la discussion des membres à ce sujet;

En conséquence, sur proposition de Pauline Dubois il est résolu à l'unanimité des membres de procéder à l'achat

d'un système de chauffage, le tout ne dépassant pas un montant de 700\$, taxes non-incluses.

Adoptée.

8. LOISIRS ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-11-274

8.1 Nomination de M. Alexandre Thomassin pour représentation du conseil d'établissement

Considérant qu'il y a lieu de nommer un représentant de la communauté et de la municipalité au conseil d'établissement de Vivalo et que la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussièrès désire se retirer en tant que représentante;

En conséquence, sur proposition de Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, il est résolu à l'unanimité des membres de nommer M. Alexandre Thomassin représentant de la communauté et de la municipalité au Conseil d'établissement Vivalo. Le mandat est pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée.

2018-11-275

8.2 Demande de location gratuite de salle pour panier de Noël

Sur proposition de Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil, que soit offerte gratuitement la location de la salle municipale pour la journée de préparation des paniers de Noël le 8 novembre 2018.

2018-11-276

8.3 Demande d'aide financière pour les paniers de Noël

Sur proposition de Manon Olivier, il est résolu à l'unanimité des membres d'accorder une aide financière au montant de 200\$ pour les **paniers de Noël**.

2018-11-277

8.4 Rénovation du chalet des loisirs

Considérant qu'il y a trois (3) fenêtres brisées qui ont lieu d'être changées;

Considérant la discussion des membres à ce sujet;

Considérant les estimations reçues;

En conséquence, sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres que, seules les trois (3) fenêtres brisées soient changées au coût estimé de 1,100.00\$, taxes en sus.

Adoptée.

9. SUJETS DIVERS

2018-11-278

9.1 Achat de drapeaux

Sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres d'autoriser l'achat de deux (2) drapeaux municipaux au montant de 260\$ chacun.

Adoptée

2018-11-279

9.2 Achat de billets souper CDE

Considérant que la municipalité tient à remercier ses employé(e)s en cette période des fêtes;

En conséquence, sur proposition d'André Samson, il est résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 32 billets qui permettront aux employé(e)s avec leur conjoint d'assister au souper offert par le CDE, le 15 décembre 2018.

2018-11-279

9.3 Mise en commun MADA-famille

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité de Val-Alain d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique MADA-Famille ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

ATTENDU QUE le forum municipal des maires a manifesté son intérêt à déposer une demande collective d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques MADA-Famille ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'engager dans une démarche régionale de mise à jour des politiques MADA-Famille ;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE Val-Alain désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

En conséquence, il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès et résolu à l'unanimité par tous les membres du conseil de :

- Déposer une demande d'appui financier collective pour la mise à jour des politiques familiales dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
- Mandater la MRC de Lotbinière pour coordonner la mise à jour des politiques MADA-Famille conformément aux recommandations du comité MRC-Famille des jeunes aux aînés ;
- Confirmer que Marie-Ève Marcotte-Bussièrès est l'élue responsable des questions familiales.
- Autoriser, madame Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la municipalité de Val-Alain tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

Adoptée.

2018-11-280

9.4 Demande d'une publicité pour Noël au cœur du village

Considérant que les organismes et comités locaux se réunissent, pour offrir l'activité « Noël au cœur du village »;

Considérant que les responsables de l'activité ont adressé une demande de soutien financier au conseil;

En conséquence, sur proposition de Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité des membres d'accorder un soutien financier au montant de 300.00\$ pour l'activité « Noël au cœur du village ».

9.5 Dépôt lettre de démission de madame Julie Picard, adjointe de direction

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à ce conseil la lettre de démission de madame Julie Picard, à son poste d'adjointe de direction.

9.6 À Pied À Vélo

À la suite à la discussion des membres à ce sujet, il est résolu par les membres du conseil, de ne pas prendre part à cet événement cette année.

2018-11-281

9.7 Annonce dans journal Peuple de Lotbinière pour le poste adjointe-administrative

Considérant le surcroît de travail causé par le départ de l'adjointe administrative;

En conséquence, sur proposition de Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de faire la parution d'une annonce supplémentaire d'offre d'emploi dans le journal Peuple de Lotbinière.

Adoptée.

10 RAPPORT DES ÉLU(E)S

Le maire invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2018-11-283

12 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Isabelle Laroche, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

Adoptée.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Daniel Turcotte, maire

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire- trésorière